



## **BIENVENUE EN ABSURDIE**

A l'heure où la pandémie liée au covid-19 dépasse un seuil d'alerte, et où les consignes gouvernementales appellent à la plus grande prudence, la vie en Absurdie, bien évidemment, se caractérise par des mesures paradoxales.

En Absurdie, il est de bon ton d'annuler les permanences délocalisées afin de permettre la continuité du service public alors même que tous les lieux se conformaient aux directives gouvernementales. En effet, dans le pays de l'Absurdie nous préférons faire venir les PPSMJ sur site ce qui nous permet de multiplier par trois les facteurs de risque de propagation du virus :

- présences plus nombreuses des PPSMJ sur site
- utilisation des transports communs et/ou co-voiturage pour les PPSMJ
- Présence de tous les CPIP sur site

En Absurdie la convivialité est de rigueur: tous les agents doivent être présents, tous les jours, aux mêmes horaires. Il est même important de maintenir le taux d'occupation des bureaux à son apogée soit 9 personnes sur deux bureaux au MF ce Condé sur Sarthe.

L'Absurdie? Ce n'est pas un monde imaginaire ! C'est la DI de RENNES, DI où l'on doit travailler « normalement », et peut-être y mourir « anormalement ».

La note du 29.10.2020 est pourtant claire : « Les chefs de service **doivent** adapter l'organisation du travail en prévoyant notamment l'aménagement des horaires de travail et d'ouverture », les agents ayant vocation à exercer leur activités, par préférence en télétravail.

Nous dénonçons le déni de la D.I face à la gravité de la pandémie en refusant aux SPIP les moyens d'agir.

Ainsi, dans l'Orne, notre hiérarchie nous a informé qu'elle avait fait la demande en Mars 2020, de dotation d'un ordinateur portable par CPIP pour permettre le télétravail. A ce jour, la DI ne nous a fait parvenir aucun matériel, pire, elle a réclamé la restitution du seul et unique ordinateur portable dont l'antenne d'Alençon disposait (4 secteurs de permanences délocalisées !)

Outre le fait que la DI ne nous permette pas d'être en télétravail, elle refuse également la mise en place d'une organisation de travail conforme à la circulaire du 29.10.2020.

Certains SPIP ont pris des dispositions plus conformes aux directives nationales, une fois encore la DI de RENNES brille par son mépris des personnels des SPIP; nous sommes habitués ! (cf la gestion des masques et de la vulnérabilité des agents )

**C'est de manière bien solennelle que nous rappelons à la DI que la sécurité des agents est un devoir et que, si d'aventure un agent se trouvait en réanimation dans les prochains jours, nous saurions saisir qui de droit.**

Fait à Alençon le 06.11.2020